

DÉCLARATION DE CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

Identification de l'association

Dénomination _____

Sigle _____

Siège social de l'association _____

Objet de l'association _____

Domaine d'intervention _____

Activités principales _____

Fréquence de renouvellement des membres du bureau _____

Nombre d'adhérents ou d'utilisateurs _____

Déclaration légale et officielle de l'association

Date de déclaration de création en Préfecture _____ sous le n° _____

Date de parution au JO _____

N°SIREN ou SIRET * _____

* Numéro obligatoire en cas de demande de subvention, qui s'obtient à la Direction Régionale de l'INSEE,

Affiliation fédérale (dénomination) _____ sous le n° _____

Agrément ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports (Référence) en date du _____

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A LA PRÉSENTE DÉCLARATION :

- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
- Récépissé de déclaration de création en Préfecture
- Composition du bureau (liste des membres datée et signée)
- Statuts de l'association datés et signés
- Copie de la publication au Journal Officiel
- Attestation d'assurance en responsabilité civile (pour les utilisateurs de salle communale)

La commune de Peypin, en tant que responsable de traitement, met en place un fichier des associations établies sur la commune à destination des services municipaux.

La collecte des données associatives est nécessaire à l'établissement de ce fichier.

La base légale de ce traitement est le consentement.

Les données enregistrées sont les suivantes : Dénomination, siège social, fréquence de renouvellement des membres du bureau, activités, siret, sirene

Les destinataires de ces données sont les personnels dûment habilités de la commune de Peypin

Les données sont conservées jusqu'à la déclaration de dissolution de l'association.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel : information, accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité, limitation, opposition.

Pour exercer vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par la commune de PEYPIN, vous pouvez contacter sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) par mail à l'adresse dpo-mutualise@ampmetropole.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL et la contacter directement : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>



Cadre réservé à la Mairie de Peypin

Date de réception :

Date de traitement :